



MRC de Maskinongé Schéma d'aménagement et de développement révisé Légende:

Limites de l'îlot déstructuré

Affectation agricole active

Affectation agro-forestière de type 1 (5 ha et +)

Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)

Limites de propriété

Transport électrique

Échelle = 1:5500

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire

Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec Plan no. SÉD-01 et SÉD-05 Affectations agricoles / Îlots déstructurés : Saint-Édouardde-Maskinongé